

# ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

---

## REGION EUROPE

Chargé de mission : J-P. Wahl  
Secrétariat administratif : V. GERARD  
Téléphone : 00/32/2/506.38.14  
Télécopieur : 00/32/2/506.39.80

## **XXIIIème Assemblée régionale Europe réunie du 3 au 7 mai 2010 à Erevan**

### **Rapport d'activités**

La XXIIIème Assemblée régionale Europe s'est réunie sous la présidence du Chargé de mission Europe M. Jean-Paul Wahl du 3 au 7 mai 2010, à Erevan, sur le thème des « Enjeux des systèmes éducatifs dans nos sociétés en pleine mutation socio-économique et culturelle ».

M. Hovik Abrahamian, Président de l'assemblée nationale de la République d'Arménie prononça une **allocution d'accueil** et de bienvenue.

Mme Bénédicte Ferrière, Secrétaire générale administrative adjointe a lu le **message que M. Jacques Legendre**, Secrétaire général parlementaire de l'APF, a adressé à l'Assemblée régionale Europe. M. Legendre y a notamment exprimé sa satisfaction de voir cette assemblée réunie en Arménie en tant que pays situé dans une zone où le mouvement francophone doit s'affirmer. Il a également salué l'engagement des autorités arméniennes à l'égard de la Francophonie et de ses valeurs.

Après avoir dans son intervention fait état, notamment, de l'organisation des travaux de la XXIIIème Assemblée Europe et rappelé l'importance du thème développé, pour créer une société résolument tournée vers le futur, M. Jean-Paul Wahl a soumis à adoption **le projet d'ordre du jour et a ouvert les travaux.**

**Le bilan de la Francophonie en Arménie** s'est alors poursuivi par un exposé de M. Christian Ter Stépanian, Ambassadeur, Conseiller du Ministre des Affaires étrangères RA chargé de la Francophonie. M. Armen Rustamyan, Président de la section arménienne présenta aux 17 sections participant à cette rencontre<sup>1</sup>, le rapport d'activités de la section hôte. Il s'est réjoui de l'utilisation du Programme Noria 2010-2013 qui va permettre à ce que le site Internet de l'Assemblée nationale d'Arménie soit traduit en français et aux fonctionnaires et parlementaires de suivre des cours en français.

Les travaux se sont poursuivis par l'intervention de Mme Jacobs-Hermes, Directrice de la Francophonie, des relations institutionnelles et de la Promotion du français à TV5 Monde portant sur **l'apprentissage du français avec TV5 Monde et plus particulièrement sur le programme « Première classe ».**

Mme Jacobs-Hermes a rappelé que depuis 1995, TV5 Monde propose aux enseignants de « français langue étrangère » et aux apprenants eux-mêmes, un programme « Apprendre et enseigner avec TV5MONDE » consistant en un vaste dispositif d'outils didactiques d'apprentissage de la langue française autour de programmes diffusés par la chaîne ou de contenus du site tv5.org. En 2006, TV5 a lancé le programme « 7 jours sur la planète », un magazine hebdomadaire diffusé sur tous les réseaux de TV5MONDE avec des sous-titres en français, le magazine vidéo est diffusé le jour même sur tv5.org, accompagné d'une transcription intégrale des commentaires, d'exercices interactifs d'apprentissages pour les élèves et de fiches pédagogiques destinées aux professeurs pour une utilisation en classe.

En 2007, [tv5.org](http://tv5.org) s'enrichit d'une nouvelle rubrique pédagogique multimédia, instructive et ludique,

---

<sup>1</sup> Sections présentes : Andorre, Arménie, Benelux, Bulgarie, Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles, Catalogne, Croatie, France, Hongrie, Jura, Macédoine, Monaco, Pologne, Roumanie, Suisse, Valais, Vallée d'Aoste, Vaud,  
Secrétariat général : Mme Bénédicte Ferrière

Apprendre le français, avec sa double déclinaison Apprendre.TV et Enseigner.TV.

Mme Jacobs-Hermes a souligné que par ce programme, TV5 MONDE complète son offre d'apprentissage du français en proposant une initiation à la langue française qui s'appuie sur les ressources images et vidéo de son site Internet. TV5 MONDE s'adresse ainsi aux grands débutants et touche de la sorte de nouveaux publics dans le cadre de sa mission de promotion de la langue française à travers le monde.

Il a ensuite été fait état du **bilan du programme d'actions de coopération de l'APF Région Europe 2009-2010** par le président Jean-Paul Wahl. Après le succès de la formation « Union européenne, Francophonie, Regards croisés avec les Pays d'Europe centrale et orientale sur les relations internationales et la démocratie » offerte en 2008 aux parlementaires moldaves, à leurs agents et aux étudiants de l'université d'Etat de Moldova, il est vite apparu que cette expérience devait être renouvelée.

Pays phare de la Francophonie en Europe centrale et orientale, la Roumanie était le partenaire naturel pour une nouvelle série de visioconférences visant à faire profiter aux étudiants d'universités ainsi qu'aux parlementaires roumains des compétences des membres du Centre des Crises et des Conflits Internationaux (CECRI).

L'objectif de la formation était double, à savoir offrir une expertise extrêmement variée (douze intervenants différents) et spécialisée, tout en permettant aux étudiants de progresser en français et d'avoir une vision « francophone » des relations internationales.

L'innovation principale a été constituée par le fait de mener des visioconférences à l'inverse du canal habituel, ce est- à – dire avec des conférenciers situés à Arad et s'adressant aux étudiants de l'Université Catholique de Louvain ainsi que des députés et des agents parlementaires de la Communauté française de Belgique.

**Le rapport d'activités de la Région Amérique** a été présenté par M. Lalonde, Chargé de mission Amérique. Il a notamment fait le bilan de la 25<sup>ième</sup> Assemblée régionale Amérique dont les travaux portaient sur les thèmes suivants : le français partie intégrante de la dualité linguistique en Amérique, le reflet de la dualité linguistique lors des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2010, une mise à jour sur le système d'éducation au Nouveau-Brunswick, la conservation du Patrimoine, le réseau APF des femmes, la Loi sur les services en français. Il a informé les sections de la tenue de la 26<sup>ième</sup> Assemblée régionale Amérique à Winnipeg (section du Manitoba). Il a également précisé que la ville de Québec accueillera la prochaine Conférence des Présidents qui se tiendra en marge des réunions de la Commission de l'Éducation, des Communications et des Affaires culturelles, de celle du Bureau de l'APF le 1<sup>er</sup> février, et d'une Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles organisée conjointement par l'APF et l'UNESCO, du 2 au 4 février 2011.

Le thème de cette XXIIIème assemblée régionale Europe se déclina en trois panels animés chacun par deux modérateurs : un Président ou membre d'une section et un expert.

## **Panel 1: Le rôle et les missions de l'école, ses valeurs, ses objectifs pédagogiques**

Modérateurs :

- M. Armen Rustamian, Président de la section arménienne ;
- M. Araik Navoyan, conseiller auprès du Ministre de l'Education, représentant du ministère de l'Education auprès de l'OIF, Vice-Recteur de l'Université française en Arménie (UFAR), Chargé des Relations extérieures.

### **1. Exposé introductif de M. Araik Navoyan**

M. Navoyan a débuté son exposé par quelques données générales sur l'Arménie et a souligné que le taux d'alphabétisation y est de 99,4%.

Il a rappelé que l'Arménie doit encore réussir la transition d'une économie centralement planifiée vers une économie de marché. Pour ce faire, l'Arménie doit parfaire son intégration internationale, faire aboutir diverses réformes politiques, économiques et institutionnelles et revaloriser les valeurs et normes sociales en vigueur.

L'intervenant souligne qu'à l'époque de la chute du régime communiste, le système arménien était caractérisé par des modes et programmes d'enseignement démodés, par un management pédagogique et administratif inefficace, par des supports pédagogiques vieillissants et par un âge moyen du corps professoral élevé.

Les récents développements dans le système éducatif national se traduisent par une diminution du financement de l'Etat, une baisse d'effectif des élèves, une massification de l'enseignement supérieur, un essor de cet enseignement supérieur ainsi que par une baisse de la qualité et de la pertinence de l'éducation.

Face à ces constats, l'intervenant a présenté les réformes en cours tendant à faire face aux mutations socio-économique et culturelle en Arménie dont notamment un nouveau cadre légal, une décentralisation et un renforcement de l'autonomie des établissements. De plus, l'enseignement secondaire est doté de nouveau programme et d'un nouveau système d'évaluation. Les TIC ont également été intégrés dans le système éducatif et la formation continue des enseignants a été améliorée.

M. Navoyan a conclu son exposé par l'état des enjeux actuels dont l'élaboration et la mise en oeuvre d'une vision et d'une stratégie globale de développement de l'éducation nationale, le dépassement de l'héritage soviétique, la mise en place d'un système d'enseignement secondaire en 12 ans et son amélioration ainsi que la promotion du multilinguisme.

### **2. Intervention de Mme Rozsa Hoffman, présidente de la section Hongroise initiatrice du thème de la XXXIIIème Assemblée régionale Europe.**

Mme Hoffmann rappelle tout d'abord que les démocraties modernes ne peuvent fonctionner de manière satisfaisante que si les citoyens disposent de *connaissances suffisantes et des comportements adéquats* pour pouvoir vivre ensemble dans le respect des normes démocratiques, dont ils ont dû s'appropriier les bases dans leur famille et à l'école.

Elle a constaté que dans toute l'Europe, comme dans son pays, la Hongrie, les jeunes semblent *s'éloigner de plus en plus des normes démocratiques* et les résultats de nos jeunes dans leur cursus scolaire sont en train de sensiblement baisser.

L'intervenante estime que pour découvrir les causes, il convient de se poser la question de savoir si les changements des dernières décennies ont eu un impact positif sur l'évolution des écoles ; et comment les éléments constants et les variantes déterminant le fonctionnement des écoles ont évolué dans les systèmes scolaires.

Ensuite, Mme Hoffman s'est proposée de développer trois axes de la problématique que sont les missions de l'école, ses valeurs et, enfin, ses objectifs.

A l'issue de son exposé, Mme Hoffman s'est déclarée en faveur du dépôt de ce thème sur le bureau de la Commission de l'Education, des Affaires culturelles et de la Communication afin qu'il soit développé sur la scène internationale.

En rappelant que l'ensemble des interventions est publié sur le site de la Région Europe de l'APF (<http://apf.pcf.be>), soulignons que les sections arménienne, française, du Benelux, de la Communauté française de Belgique, catalane, vaudoise, suisse, jurassienne, bulgare, d'Andorre, valdôtaine et polonaise sont intervenues dans le cadre de ce panel.

## **Panel 2: La problématique de l'école face aux inégalités**

Modérateurs :

- Mme Martinez, Présidente de la section française
- M. Marc Demeuse, Docteur en sciences psychologiques et statisticien

### **L'exposé introductif: M. Marc Demeuse**

Le professeur Demeuse a tout d'abord rappelé quelques constats connus depuis longtemps: puisque nous ne naissons pas égaux en fait mais seulement en droit, l'école doit permettre à tous d'être plus égaux en fait. Cependant, il est constaté que l'école creuse parfois aussi les différences. Si toutes les différences ne sont pas injustes, le refus de considérer certaines différences peut par contre conduire à des injustices.

Le professeur a ensuite dressé un état du système actuel. Il apparaît que, de façon variable selon les pays européens que les sorties précoces du système éducatif sont plus importantes chez les jeunes dont les parents ont une scolarité courte et que les enfants dont les parents ont un diplôme du supérieur ont plus de chance d'obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur.

Cependant, il précise que les dépenses pour l'enseignement supérieur sont en moyenne dans tous les pays européens plus importantes que pour l'enseignement primaire.

Après cette série de constats, le professeur Demeuse s'est penché sur la notion d'égalité et d'équité. Cette dernière notion a priori, plus simple à appréhender, est pourtant trop problématique pour

permettre sans trop de difficultés, l'établissement de comparaisons internationales. Quant à la notion d'égalité, le professeur a précisé qu'il existe différentes formes d'égalité en matière d'éducation : l'égalité d'accès à l'école, l'égalité de traitement dans l'école, l'égalité en termes d'acquis scolaires à la sortie de l'école et, enfin, l'égalité en termes d'émancipation sociale et de valorisation des diplômés sur le marché de l'emploi après l'école.

L'égalité est donc un concept polysémique dont certaines des dimensions peuvent varier selon les systèmes éducatifs, voir même se côtoyer simultanément au sein d'un seul et même système.

Le professeur Demeuse a souligné qu'une approche strictement égalitaire en terme de traitement qui consiste à donner le même chose et dans la même quantité à chaque élève, est de nature à accroître les inégalités de résultats. En effet, certains mieux dotés dès le départ, profitent ainsi davantage des biens éducatifs qui leur sont offerts. L'égalitarisme dans le traitement engendre donc la reproduction sociale et une certaine perpétuation de la structure inégalitaire de la société, d'une génération à la suivante.

Afin de lutter contre ces inégalités, de nombreux pays mettent en oeuvre des politiques d'éducation prioritaire et de compensation dont l'idéal va au-delà de l'égalité formelle qui accorde à chacun la même chose, au profit d'une attribution inégale des ressources destinées à favoriser l'égalisation des résultats. Il s'agit d'une décision politique qui renverse l'habituelle égalité de traitement pour accorder des moyens supposés compenser la situation socio-économique et/ou culturelle moins enviable de certains.

Ces politiques visent à agir sur un désavantage scolaire à travers des dispositifs ou des programmes d'actions ciblés (que ce ciblage soit opéré sur des critères socio-économiques, ethniques, linguistiques ou religieux), en proposant de donner aux populations ainsi déterminées quelque chose de plus (ou de mieux ou de différent).

L'intervenant a répondu ensuite à la question sous-jacente: comment les politiques d'éducation prioritaire définissent -elles leur(s) public(s) cible(s)? En effet, il existe une grande diversité de formes possibles de ciblage, même si le constat est celui d'une convergence européenne vers un espace scolaire de plus en plus fragmenté alliant redéfinition du principe d'une action territorialisée et multiplication de nouvelles catégorisations des publics, qui s'organisent autour des deux méta-catégories d'élèves à « besoins spécifiques » et de « groupes à risques ».

Cette évolution pose question en ce qu'elle contribue à reconfigurer plus ou moins implicitement les finalités de ces politiques: de la lutte contre les inégalités scolaires liées aux inégalités sociales à la lutte contre l'exclusion ou pour une adaptation à ce que serait une diversité des talents et des besoins.

M. Demeuse a déclaré qu'il existe un paradoxe en ce domaine. En effet, malgré les enjeux mêmes de ces politiques, la question d'éducation prioritaire demeure très peu documentée, travaillée et questionnée dans la quasi-totalité des pays. Pourtant, il considère que l'étude des politiques d'éducation prioritaire permet de poser un certain nombre de questions à la fois sur le principe d'une intervention précoce, et le modèle d'une prévention, qui semble un mode d'action privilégié au titre de ces politiques, ainsi que sur les phénomènes d'adaptation curriculaire et pédagogique qui contribuent à reconfigurer ce qui est effectivement enseigné aux élèves.

Le professeur Demeuse a ensuite exprimé son regret sur la faiblesse des évaluations des effets de ces politiques. Il estime que trois éléments nourrissent ce constat: le manque de travaux d'évaluations et de recherches, la faible maîtrise de définition de ce qu'il s'agit effectivement d'évaluer ainsi que du peu d'utilisation de ces travaux par les concepteurs de ces politiques.

En conclusion, l'intervenant a tiré certaines conséquences au niveau de l'action. Il affirme que l'étude des politiques d'éducation prioritaires en Europe permet d'ouvrir un champ de comparaison complexe quasiment inédit à l'échelle européenne, mais qui devrait encore être développé. Cette étude permet, selon lui, de nourrir la réflexion sur les modes de fonctionnement, les finalités et philosophies politiques des mesures publiques ici considérées: autant d'éléments qui ont été l'objet d'évolutions implicites- et donc peu débattues publiquement- dont les gains en termes d'égalité demeurent pourtant bien incertains.

Le professeur Demeuse a donc plaidé pour la création d'un observateur des politiques d'éducation prioritaire permettant de confronter les positions des décideurs et des chercheurs sur la base de données crédibles.

L'exposé introductif a été suivi de **l'intervention de Mme Monique Hirschorn-Martin**, professeur émérite des Universités et professeur associé à l'Université Brussov qui a commencé par rappeler que l'affirmation de l'égalité des droits entre les citoyens n'entraîne pas nécessairement la réalisation de l'égalité des conditions à l'intérieur de la société.

L'institution scolaire a donc été constituée depuis la fin du 19<sup>ième</sup> siècle dans ce contexte de passion démocratique et de prise de conscience politique que l'éducation est un bien dont personne ne peut être privé. A partir du 20<sup>ième</sup> siècle, l'école sera considérée comme le moyen privilégié de lutter contre les inégalités liées aux positions sociales.

Cependant, malgré l'évidence de la nécessité de rendre l'école accessible à tous, le professeur fait remarquer qu'il existe encore de trop nombreux pays où la scolarisation pour tous n'est pas réalisée faute de moyens ou d'en saisir l'importance en particulier pour les filles ou encore parce que l'enfant est considéré comme une force de travail. Dans des pays développés, il existe encore des enfants qui ne sont pas vraiment scolarisés – des enfants de populations nomades, de sans papiers, de milieux sociaux défavorisés qui de leur fait ou du fait de leurs parents quittent l'école avant d'avoir consolidé les apprentissages de base ou encore des enfants handicapés qui ne trouvent pas de classes susceptibles de les accueillir.

Et quand elle est réalisée, la scolarisation obligatoire mérite, selon l'intervenante, d'être regardée de plus près. En effet, la scolarisation obligatoire n'implique pas nécessairement que les enfants soient scolarisés de la même manière, qu'ils acquièrent les mêmes connaissances et les mêmes compétences et qu'ils obtiennent les mêmes qualifications.

Comme le montrent les statistiques, les taux d'accès des jeunes aux différents niveaux éducatifs ainsi que les taux de réussite varient selon leur milieu social d'origine. Dans les pays de l'OCDE, la probabilité d'accéder à un cursus universitaire est fortement corrélée au diplôme des parents et partant à leur position sociale. Elle peut varier selon les pays de 1 à 2 ou même de 1 à 6 selon que les parents n'ont pas terminé le second cycle du secondaire ou fait des études universitaires. Le professeur note toutefois que la reproduction culturelle varie de façon importante selon les pays. Elle est ainsi plus forte en Suisse qu'en Suède.

Mme Hirschorn considère que ces constats conduisent donc à s'interroger à la fois sur la capacité de l'institution scolaire à satisfaire la demande démocratique d'égalité dans l'accès, mais aussi de lutter contre les inégalités sociales, de permettre une mobilité sociale ascendante. Bien plus, émerge l'idée particulièrement intolérable que l'Ecole, loin d'être au service de la constitution d'une société plus juste, est une courroie de reproduction des inégalités sociales.

Faut-il partager ce point de vue ?

C'est en répondant à cette question que le professeur Hirschorn a conclu son intervention.

Les travaux de sociologie de l'éducation montrent que l'échec scolaire est en fait lié à un ensemble de facteurs. Un premier est l'inégalité dès le premier contact avec l'école et qui va s'amplifier du

fait de la logique d'accumulation liée au processus d'apprentissage. Un second tient aux choix d'orientation des familles. Un troisième vient des inégalités de qualité du contexte scolaire – les établissements n'offrent pas les mêmes prestations selon leur localisation-. Un quatrième est enfin l'environnement structurel. Les seuls pays où l'on assiste à une certaine démocratisation des carrières scolaires sont en fait ceux où sont réduites les inégalités sociales de niveau de vie et de sécurité économique comme les Pays-Bas.

Cette analyse conduit donc à ré-évaluer à la baisse la responsabilité de l'École dans la reproduction et la réduction des inégalités. Ce qui ne veut pas dire, selon l'intervenante qu'il faille pour autant renoncer à s'interroger sur les politiques éducatives.

Ce 2<sup>ème</sup> panel présidé par nos deux co-moderateurs, a suscité un fructueux débat entre les sections arménienne, croate, vaudoise, suisse, bulgare, française et de la Communauté française de Belgique.

### **Panel 3: l'école et son interdépendance avec le marché**

Modérateurs :

- M. Laurent Wehrli, président de la section de Vaud, hôte de la conférence des Présidents préparatoire à cette assemblée régionale

-M. Francis Danvers, professeur de psychologie de l'éducation à l'Université Charles de Gaulle à Lille

#### 1. Exposé introductif de M. Francis Danvers

Le professeur Danvers a fait un bref rappel de l'essor de la scolarisation et des conditions de la démocratisation pendant les « Trente glorieuse » en montrant les aléas de la massification de l'éducation à l'heure de la crise économique, sociale et culturelle (marchandisation de l'éducation et employabilité).

Il a ensuite examiné les relations d'interdépendance réciproque entre la formation et l'emploi (transformations du travail, évolutions de la formation initiale et continue, poids du diplôme dans les mécanismes de l'insertion sociale et des mobilités professionnelles,...) et a souligné l'intérêt et les limites d'une « approche orientante » au moment où les universités françaises deviennent « autonomes » en mettant en place, notamment l'orientation dite « active » et les bureaux d'aide à l'insertion professionnelle (BAIP).

L'intervenant a illustré son propos sur deux exemples: les bilans de compétences et la validation des acquis de l'expérience, deux dispositifs d'orientation qui permettent un positionnement professionnel ainsi qu'une valorisation des compétences liés à un projet de carrière.

La discussion a porté sur les enjeux individuels et collectifs de la sécurisation des parcours professionnels dans un contexte mondialisé, d'incertitude et de précarisation croissant.

A l'issue des exposés, le débats s'est poursuivi avec les interventions des sections arménienne, de la Communauté française de Belgique, française, vaudoise, suisse et bulgare.

Pour clôturer ces deux jours de débats interparlementaires, ouverts aux experts, la XXIIIème Assemblée régionale Europe a adopté une **résolution intitulée « Les enjeux des systèmes éducatifs dans la société en pleine mutation socio-économique et culturelle »**

Attirons l'attention sur le fait que les représentants des parlements membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie Région Europe se sont engagés, pour atteindre les objectifs visés par cette résolution, à sensibiliser, leurs gouvernements respectifs et leurs parlements, à faire de cette question l'une de leur priorité et à se concerter afin qu'un enseignement de qualité offrant un éventail de possibilité tenant compte des besoins et du potentiel de chacun puisse être dispensé à tous les élèves qui évalués régulièrement et responsabilisés de leur parcours scolaire pourront viser des objectifs ambitieux en relation avec leurs aptitudes.

---